NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRINCIPAL 2025
COMMUNE DE PAVILLY

Conseil municipal du 07 avril 2025

Introduction

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), codifié par l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, **les communes et leurs groupements doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles du budget principal et/ou des budgets annexes, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.**

Conformément à ce même article « La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, **sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe,** après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année en cas de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire ou président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est présenté à la séance plénière du Conseil municipal, en date du 07 avril 2025.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général qui constituent les dépenses dites compressibles du budget ;
- améliorer durablement les ratios financiers ;
- cadencer les investissements en fonction des capacités financières de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la commune et sont votées en équilibre.

I. Le budget principal

A. La section de fonctionnement

Les comparaisons sont volontairement effectuées du compte financier unique 2024 au budget primitif 2025 proposé pour mettre en perspective les efforts souhaités par la commune sur l'année en cours.

1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Les impôts et taxes ainsi que les dotations et participations correspondent représentent plus de 85 % des recettes globales.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des charges à caractère général (eau, électricité, gaz, maintenance, entretien des installations, etc.), des charges de personnel (rémunérations du personnel, cotisations, etc.) et des autres charges de gestion courante (participations, indemnités élus, etc.).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement ou capacité d'autofinancement (CAF), c'est-à-dire la capacité de la commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

2. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Compte financier unique 2024	Budget principal 2025
011	Charges à caractère général	1 929 348,62 €	2 121 560,17 €
012	Charges de personnel	4 224 917,79 €	4 500 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	763 414,51 €	887 036,23 €
66	Charges financières	157 751,05 €	176 611,73 €
67	Charges exceptionnelles	15 302,96 €	0,00 €
014	Atténuation de produits	258 086,00 €	258 615,00 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux tiers	3 637,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	733 456,86 €	544 021,00 €
022	Dépenses imprévues		
DEPENSES DE L'EXERCICE		8 085 914,79 €	8 487 844,13 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		8 085 914,79 €	8 487 844,13 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 487 k€ en 2025 (hors virement de section), soit une augmentation de + 401 k€ et + 4.97 % par rapport au compte administratif 2024.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) constituent le principal enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet exercice s'avère cependant difficile encore une fois cette année, dans un contexte de continuité de l'inflation estimé à près de 1.6% en 2025. Les charges à caractère général augmentent de + 192.2 k€, soit près de + 10 %.

    - L'analyse du chapitre 011 s'explique principalement par les postes suivants :

        - Cotisations d'assurances : 118.6 k€ en 2025 contre 93.9 k€ en 2024

        - Stabilité des dépenses d'électricité : 291 k€ en 2025 contre 334 k€ en 2024 en raison de la conclusion avec le Syndicat D'Energies du Calvados (SDEC 14), d'un accord cadre qui devrait se traduire par une baisse des dépenses en matière d'électricité.

        - Stabilité des dépenses de carburant : 28.7 k€ en 2025 contre 26.8 k€ en 2024 en raison de la conclusion d'un groupement de commande de carburants avec la Communauté de Commune de Caux Austreberthe

        - Alimentation : 203 k€ en 2025 contre 159.5 k€ en 2024, soit + 43 k€ et + 27 %.

- Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de + 275.08 k€, soit + 6,51 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

  - la cotisation d'assurance CNRACL qui va passer de 31.65 % à 34.65%

  - au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux

  -glissement vieillesse technicité (GVT) qui qui correspond à l'effet mécanique des progressions de carrière sur la masse salariale,

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées essentiellement des indemnités des élus, des participations aux syndicats et des subventions aux associations. Cette année, ce chapitre enregistre également les dépenses de maintenance de « l'informatique en nuage ». Ce chapitre augmente, pour cette raison de 887 k€ à 763 k€ soit + 124 k€ et + 16.25%.

- Il est à noter que les opérations d'ordre sont en baisse. En effet, au stade du vote du budget, le montant des amortissements des biens acquis en 2025 ne pourra être déterminé qu'en novembre 2025. Il conviendra dès lors, par décision modificative, de rajouter les crédits nécessaires à l'amortissement Prorata Temporis comme le prévoit la nomenclature M57.

Les autres dépenses de fonctionnement n'appellent pas de commentaires.

3. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Libellé	Compte financier unique 2024	Budget principal 2025
013	Atténuations de charges	86 699,95 €	150 000,00 €
70	Produits du domaine et ventes	609 097,04 €	605 560,00 €
73	Impôts et taxes	684 841,00 €	684 497,00 €
731	Fiscalité locale	3 704 377,07 €	3 698 204,00 €
74	Dotations, subventions et participations	3 018 050,84 €	2 658 190,80 €
75	Produits de gestion courante	182 261,61 €	165 010,00 €
76	Produits financiers	613,68 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	102 685,44 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	18 967,05 €	6 382,33 €
RECETTES DE L'EXERCICE		**8 407 593,68 €**	**7 967 844,13 €**
002	Résultat de fonctionnement reporté	818 282,23 €	520 000,00 €
TOTAL RECETTES		**9 225 875,91 €**	**8 487 844,13 €**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 967 k€ en 2025 (hors résultat de fonctionnement reporté), soit une diminution de - 439 k€ et – 5.23 % par rapport au compte administratif 2024.

Cette diminution s'explique notamment les produits spécifiques, dénommés produits exceptionnels qui passent de 102 k€ à 0 € entre le compte administratif et le budget proposé mais également à une baisse des dotations et participations. **Il est important de préciser que la présentation des produits de fonctionnement se veut prudentielle et que la commune attend davantage de recettes.**

- Les produits de service (chapitre 70) sont stables, par rapport au compte administratif 2024.
-
- Les impôts et taxes ainsi que fiscalité locale (chapitre 73 et 731) sont essentiellement constitués des ressources inhérentes à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles représentent près de 3,3 M€ attendus en 2025. Parallèlement, les autres recettes comprises dans le chapitre 73 sont stables par rapport à 2024 :
    - Attributions de compensation (AC) : 580,5 k€ ; elles restent inchangées jusqu'à la prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
    - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 110 k€.

Il est toutefois important de préciser que la loi de finances n°2025-127promulgué le 14 février 2025 a annoncé une revalorisation des valeurs locatives cadastrales qui devraient permettre une évolution des produits d'imposition, sans augmentation des taux de fiscalité locale (cf. introduction du rapport d'orientation budgétaire 2025).

- Les dotations et participations (chapitre 74) devraient diminuer en 2025 de la manière suivante :
    - Dotation forfaitaire 2025 : 1 215 469 € en 2025 contre 1 218 031€ en 2024 soit

– 2 562 €

- Dotation Solidarité Urbaine : 193 854 € en 2025 contre 387 000 € en 2024
- Dotation Solidarité Rurale : 758 747€ en 2025 contre 764 000 € en 2024
- Dotation Nationale de Péréquation : 132 057 € en 2025 contre 186 000 € en 2024.

❖ Enfin, le résultat global reporté (compte 002) connait une stabilité puisqu'il passe de 1 251.3 k€ en 2024 à 1 139 k€ en 2025. Une partie de l'excédent est utilisé pour financer le besoin de financement de la section d'investissement, soit – 177 k€ et un autofinancement complémentaire est proposé à hauteur de 442 k€.

Les autres produits de fonctionnement n'appellent pas de remarques.

B. La section d'investissement

1. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à plus ou moins long terme.

Le budget d'investissement regroupe :

- Les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la ville. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, des travaux et de l'ensemble des projets de la commune ;

- En recettes : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le solde d'exécution de la section d'investissement reporté, les subventions d'investissement constituent les principales recettes d'investissement.

2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget primitif 2025				
Dépenses d'investissement				
chapitre	**libellé**	**RAR N-1**	**Propositions nouvelles**	**Total (RAR + VOTE)**
20	Immobilisation incorporelles	24 693,18 €	0,00 €	**24 693,18 €**
204	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
21	Immobilisation corporelles	231 668,39 €	1 338 363,04 €	**1 570 031,43 €**
23	Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
opé 20	Ecoles	90 794,02 €	42 957,00 €	**133 751,02 €**
opé 25	restauration scolaire	6 328,79 €	24 589,00 €	**30 917,79 €**
opé 26	Cimetière	5 713,06 €	6 000,00 €	**11 713,06 €**
opé 41	Plateau sportif de la Viaridère	68 903,86 €	1 500 000,00 €	**1 568 903,86 €**
opé 42	Jeunesse	9 416,34 €	431 255,00 €	**440 671,34 €**
opé 51	Plateau médical du COGETEMA	28 106,05 €	0,00 €	**28 106,05 €**
opé 85	Voirie	100 433,38 €	520 500,00 €	**620 933,38 €**
TOTAL DES DEPENSES D EQUIPEMENT		**566 057,07 €**	**3 863 664,04 €**	**4 429 721,11 €**
10	Dotations - fonds divers - réserves		0,00 €	**0,00 €**
13	Subventions d'investissement		0,00 €	**0,00 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	445 006,94 €	**445 006,94 €**
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		**0,00 €**	**445 006,94 €**	**445 006,94 €**
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		**566 057,07 €**	**4 308 670,98 €**	**4 874 728,05 €**
040	Opérations d'ordre		6 382,33 €	**6 382,33 €**
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	**0,00 €**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		**0,00 €**	**6 382,33 €**	**6 382,33 €**
TOTAL		**566 057,07 €**	**4 315 053,31 €**	**4 881 110,38 €**
D001	Solde d'exécution négatif	0,00 €	766 276,87 €	**766 276,87 €**
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSMENT CUMULEES		**566 057,07 €**	**5 081 330,18 €**	**5 647 387,25 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
chapitre	**libellé**	**RAR N-1**	**Propositions nouvelles**	**Total (RAR + VOTE)**
13	Subventions d'investissement	1 155 183,56 €	0,00 €	**1 155 183,56 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 500 000,00 €	**2 500 000,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		**1 155 183,56 €**	**2 500 000,00 €**	**3 655 183,56 €**
10222	FCTVA	0,00 €	158 000,00 €	**158 000,00 €**
10226	Taxes d'aménagement	0,00 €	112 120,91 €	**112 120,91 €**
1068	couverture du besoin de financement	0,00 €	177 150,38 €	**177 150,38 €**
1068	Autofinancement	0,00 €	442 810,74 €	**442 810,74 €**
16	Emprunts et dettes - caution		500,66 €	**500,66 €**
024	Produits des cessions d'immobilisation		557 600,00 €	**557 600,00 €**
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		**0,00 €**	**1 448 182,69 €**	**1 448 182,69 €**
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		**1 155 183,56 €**	**3 948 182,69 €**	**5 103 366,25 €**
040	Opération d'ordre	0,00 €	544 021,00 €	**544 021,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**0,00 €**	**544 021,00 €**	**544 021,00 €**
TOTAL		**1 155 183,56 €**	**4 492 203,69 €**	**5 647 387,25 €**
R001	Solde d'exécution positif	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 155 183,56 €**	**4 492 203,69 €**	**5 647 387,25 €**

- Les principales dépenses d'équipement, hors restes à réaliser 2024, envisagées sont les suivantes :
  - Plateau sportif de la Viardière : 1 500 000 €
  - Cours des écoles : 42 957€
  - Jeunesse 431 255€ dont l'agrandissement du centre de loisirs
  - Voirie 520 500€

- Restauration scolaire : 24 589 €

- Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) est envisagé à 445 k€ en 2025 contre 442.4 k€ en 2024 ;

- Les autres dépenses d'investissement n'appellent pas de remarques.

Afin de financer l'ensemble des dépenses d'investissement, la commune dispose principalement des recettes d'investissement suivantes :

- Des dotations et fonds divers (chapitre 10, hors 1068) notamment du fonds de compensation sur la taxe sur la valeur ajoutée évaluée à un 158 K€ ;

- Des produits de cession estimés à 557.6 k€ ;

- Les autres recettes d'investissement n'appellent pas de remarques et sont composées d'opérations d'ordre et de transfert entre sections.

Pavilly, le 07 avril 2025
Monsieur le Maire,
François TIERCE